Financé par l'Union européenne

# Déclaration en matière de stratégie Erasmus 2021-2027

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nice abrite en son sein l'Institut de Formation aux Professions Paramédicales (IFPP). L'IFPP est composé de 5 écoles ou instituts : Institut en soins infirmiers, école d'infirmier anesthésiste, école d'infirmier de bloc opératoire, institut de formation des aides-soignants et institut de formation des ambulanciers.

Nous adhérons à la Charte Erasmus afin de favoriser la mobilité de ces étudiants, de ces cadres formateurs et ou de ces personnels administratifs.

L'IFPP propose des formations professionnalisantes, alternant des temps de formation théorique et des temps de formations cliniques en stage et délivre des diplômes d'enseignement supérieur, qui s'inscrivent dans le système LMD (Licence Master Doctorat) et qui permet d'obtenir des crédits ECTS (European Credits Tranfer System) reconnus dans plusieurs pays européens et du monde : infirmier, infirmier de spécialité (anesthésie et bloc opératoire).

Adhérer à la charte Erasmus permet de développer des partenariats pérennes au sein des pays européens et renforce le sentiment d'appartenance à l'Europe, tant pour les étudiants que pour les membres du personnel de l'IFPP.

Concernant les étudiants infirmiers spécialisés en anesthésie, l'école a créé un partenariat privilégié avec le Luxembourg, la Norvège et la Suisse. Le pôle d'anesthésie accueille en stage chaque été 1 ou 2 étudiants infirmiers spécialisés en anesthésie du LTPS (Lycée Technique des professions de Santé) de Luxembourg.

Pour les mobilités sortantes, 3 étudiants infirmiers spécialisés en anesthésie ont réalisé des stages en Suisse à Lausanne, Sion et Genève. Des échanges de pratique sont également entretenus avec l'Université d'Oslo UNIVERSITETSSYKEHUS lors de congrès internationaux des infirmiers anesthésistes dans le cadre de la masterisation de la formation.

Le CHU de Nice et son IFPP travaillent en étroite collaboration avec la Faculté de médecine de l'Université Côte d'Azur, qui a déjà une longue expérience dans l'accueil d'étudiants Erasmus en médecine. Le CHU de Nice accueille les étudiants internes en médecine, y compris les étudiants Erasmus, dans le cadre des stages de formation réalisés au CHU.

Le CHU de Nice accueille également chaque année des étudiants et médecins étrangers hors Europe, qui viennent suivre une formation continue ou complémentaire au CHU de Nice, par exemple dans le cadre des accords bilatéraux « médecins du Golfe ».

Tous les établissements de formation du CHU de Nice, supportés par les services hospitaliers du CHU montrent un attachement fort aux échanges, partenariats, collaborations internationales afin d'optimiser l'acquisition de compétences et la délivrance de diplômes, assortis de la mention Supplément au Diplôme Europass.

Strategy, objectives and impact

Nos objectifs sont les suivants :

1 - Favoriser des mobilités étudiantes (stages et études) dans l'UE ou à l'international

Accompagner les étudiants dans leur démarche tant d'un point de vue pédagogique que financier

Favoriser des mobilités de personnels (académiques et non académiques) dans l'UE ou à l'international

2 - Développer la citoyenneté européenne à travers des mobilités sortantes et entrantes (réciprocité européenne pour les étudiants et les formateurs)

3 - Favoriser une mobilité professionnelle des futurs infirmiers diplômés, dans un objectif de participer au développement d'un système de santé européen

4 - Développer une communication en langue étrangère (anglais) de la santé afin d'optimiser la prise en charge de la population étrangère présente dans notre territoire (nombreux touristes, travailleurs étrangers, migrants…). Favoriser la communication en langue italienne du fait de notre situation géographique frontalière avec l'Italie et sa population.

5 - Développer l'attractivité et le rayonnement international des instituts de formation d'enseignement supérieur du CHU de Nice

6 - Développer l'attractivité et le rayonnement international du CHU de Nice

7 - Améliorer le niveau des langues étrangères des étudiants et personnels, la capacité d'adaptation et l'ouverture culturelle

8 - Offrir une égalité de chances à tous les étudiants afin que les étudiants des formations sanitaires puissent bénéficier de mobilités au même titre que les étudiants de toutes les autres filières

9 - Favoriser la reconnaissance des qualifications acquises dans la formation professionnelle supérieure en Europe

Le programme Erasmus + favorise des financements et un soutien pour les étudiants des différentes filières souhaitant réaliser des stages en Europe.

Concernant les professionnels, la mobilité permet d'échanger sur les pratiques des autres pays au profit de l'innovation, tant d'un point de vue pédagogique que dans la prise en charge de la santé des populations.

Les étudiants et les personnels qui bénéficieront de cette mobilité européenne par l'immersion dans le pays et dans le système de santé prendront conscience des similitudes, différences et feront évoluer leurs représentations. Cet investissement citoyen dans la découverte de l'autre favorisera le sentiment d'appartenance à l'Union Européenne. Ils développeront aussi l'intérêt pour la connaissance des autres organisations tant à l'échelle locale qu'européenne.

Cette mobilité favorisera l'aisance linguistique et sera un atout majeur pour s'insérer dans le marché du travail des autres pays européens.

La maitrise de la langue est un atout sécuritaire indispensable dans les métiers de la santé, tant dans l'exercice quotidien auprès de patients et de familles que dans la survenue de crises sanitaires aigues.

Les capacités d'adaptation développées par cette mobilité, pourront inciter des futurs professionnels infirmiers à envisager de prêter main forte dans les pays européens où des besoins ponctuels ou à long terme se font sentir (insécurité en lien avec les dérèglements climatiques, pandémies…).

Enfin, au-delà des projets de mobilité, notre souhait est également de participer à davantage de projets de coopérations hospitalières. Cela pourra concerner notamment :

- L'échange de bonnes pratiques dans le domaine du soin et de la gestion hospitalière
- La participation d'étudiants et professionnels de santé (médicaux, paramédicaux, techniques et administratifs)
- La participation d'enseignants et chercheurs universitaires à des conférences, à des symposiums et à des colloques
- Des activités communes de recherche

Indicators

Les indicateurs correspondent aux objectifs énoncés ci-dessus :

1 : Nombre d'étudiants infirmiers et infirmiers de spécialité présentant un projet motivé et argumenté de stage à l'international

Nombre d'entretiens réalisés entre étudiants infirmiers présentant un projet sortant et les formateurs référents de la mobilité internationale

Nombre effectif d'étudiants infirmiers et infirmiers de spécialité partis en stage à l'étranger

Nombre effectif d'étudiants infirmiers et infirmiers de spécialité étrangers ayant effectué un stage au CHU de Nice

Nombre de personnels ayant effectué une formation linguistique en immersion dans un pays européen

Actuellement l'opportunité de prendre part à des mobilités de stage ou de formation est favorisée par :

- L'apprentissage de l'anglais en langue vivante (en pays non anglophone)
- La lecture critique d'article scientifique dans les revues internationales
- La participation à des activités de recherche internationales, multicentrique (infirmiers de spécialité)
- Des stages cliniques dans les exercices infirmiers spécialisés

2 : Prérequis : présence dans le projet de stage de l'étudiant sortant de données recherchées sur le pays d'accueil :

- Population, épidémiologie, système de santé, niveau de vie et ressources, culture et coutumes, risques sanitaires

Lors du stage :

- Partages entre les étudiants infirmiers et les professionnels accueillant sur des connaissances, compétences, l'identification des ressources déployées face à des besoins singuliers de la population
- Immersion au sein de la population du pays d'accueil : logement prioritairement chez l'habitant, transport en commun, restauration

Au retour du stage :

- Partage d'expériences par un rapport de stage et exposé oral à leurs pairs et membres de l'équipe de l'Institut de Formation aux Professions Paramédicales.

3 : Identification de la progression dans les compétences linguistiques, particulièrement dans le domaine de la santé (anglais majoritairement) : évaluation pré et post-stage des étudiants infirmiers, permettant de quantifier la progression, effectuée par les intervenantes d'anglais de l'Institut de Formation aux Professions Paramédicales

Délivrance d'un document d'évaluation de stage attestant des capacités et compétences acquises dans le pays étranger

Identification du nombre d'étudiants infirmiers et infirmiers de spécialité devenus professionnels et exerçant à l'étranger : relevé sur 5 ans post-diplomation

4 : Transfert effectif des compétences linguistiques auprès des patients et familles étrangères prises en soins, lors de la poursuite de leur cursus d'études infirmières, post-stage à l'étranger :

- Mention portée sur la feuille d'évaluation de stage
- Mention portée par l'étudiant sur son portfolio

5 : Identifier par un questionnaire, à l'entrée à l'IFPP, la motivation du choix pour cet Institut : questionnaire à choix multiples proposition de stage à l'étranger pour les étudiants infirmiers et infirmiers de spécialité.

6 : Quantifier le nombre d'infirmiers et infirmiers de spécialité, ayant bénéficié d'une mobilité Erasmus + pendant leurs études, candidatant pour un poste d'infirmier au CHU de Nice

7 : Identification de la progression dans les compétences linguistiques : évaluation pré et post-stage des étudiants infirmiers, permettant de quantifier la progression, effectuée par les intervenantes d'anglais de l'Institut de Formation aux Professions Paramédicales

Pour le personnel, augmentation de l'utilisation d'une langue étrangère lors des échanges professionnels (accueil, séquence pédagogique, conférences)

Repérage d'appréciations de stage mentionnant les capacités d'adaptation des étudiants lors des stages postérieurs à la mobilité internationale, dans leurs feuilles d'évaluation de stage.

Quantification du nombre d'étudiants infirmiers présentant un mémoire écrit de fin d'études, portant sur des problématiques de prise en soins de patients étrangers, d'ouverture aux différences, à corréler avec les mobilités internationales sortantes

8 : Quantifier le nombre d'étudiants infirmiers et infirmiers de spécialité, ayant bénéficié d'une mobilité Erasmus + pendant leurs études et sa progression sur 5 ans

9 : Présence dans tous les documents évaluatifs de fin de formation des étudiants infirmiers des capacités et compétences acquises, favorisées par la mobilité internationale : appréciations d'année, appréciations de fin de cursus, portfolio, Supplément au Diplôme Europass. Ces documents seront partagés par les nouveaux infirmiers diplômés avec les institutions nationales ou européennes souhaitant les recruter.

Pour exemple de reconnaissance de qualifications de mobilité entrante, l'école d'infirmier anesthésiste a déjà accompagné une étudiante Luxembourgeoise dans sa démarche d'obtention d'équivalence pour l'exercice en France auprès de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (suivi pédagogique, contrôle de maîtrise du langage médical et paramédical Français, tutorat en stage …)